



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 11682

Texte de la question

M Bernard Bosson appelle tout spécialement l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur le contenu de la plate-forme commune des associations d'anciens combattants en Afrique du Nord qui lui a été présentée le 13 juillet 1987. Il lui rappelle que les principales dispositions portent sur la reconnaissance des droits comparables à ceux des autres générations d'anciens combattants. Ces demandes portent en fait sur la concrétisation bien légitime de la reconnaissance de la Nation envers les anciens combattants d'Afrique du Nord. Il lui demande quelles dispositions précises il entend prendre pour répondre à cette situation insatisfaisante.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire appelle la réponse suivante : le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre rappelle que la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord retient toute son attention. Ainsi, il se propose, après avoir réglé le problème du rapport constant, d'organiser des réunions tripartites pour étudier ces problèmes spécifiques, afin de répartir les dépenses inhérentes sur plusieurs exercices budgétaires. Cependant, il a déjà élargi les conditions d'attribution de la carte du combattant, et a obtenu de la part de ses collègues que le délai de souscription à la retraite mutualiste, majorée du quart par l'Etat, soit repoussé d'un an. De plus, il étudie en liaison avec les services du ministère de la solidarité, une mesure spécifique pour les anciens combattants chômeurs en fin de droits.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11682

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1619